

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	33 (1904)
Heft:	16
Rubrik:	Réunion de la Société fribourgeoise d'éducation à Châtel-Saint-Denis [suite]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

1^o MM. Greber, président : Dessibourg, directeur ; Oberson et Currat, inspecteurs, sont désignés pour représenter notre association à l'assemblée des délégués de la Société catholique suisse d'éducation qui se tiendra à Sion, le 12 septembre.

2^o La question des « *Mutualités scolaires* » sera mise à l'étude et traitée d'après le plan suivant : *ce qu'on entend par mutualités scolaires — leurs formes diverses — le bien qu'elles réalisent, — l'organisation à leur donner dans notre pays.*

3^o Le rapport général sera présenté par un membre du corps enseignant de la ville de Fribourg.

Réunion de la Société fribourgeoise d'éducation

A CHATEL-SAINT-DENIS

(Suite.)

M. Perriard, inspecteur. J'ai ici en mains une carte, et non un discours. Cette carte — c'est ma carte de légitimation — me rappelle une décision que nous avons prise en commission spéciale et qui est insérée dans notre règlement organique. Je veux dire que l'heure de la fin de la discussion est fixée d'avance ; du reste, M. le Président a eu soin de nous rappeler d'être brefs.

Après avoir lu l'excellent rapport de M. Monnerat, après avoir entendu mes honorables collègues, comme aussi M. Tremp et M. le préfet Oberson, je crois qu'il n'y a plus rien à dire et qu'il faut tout simplement suivre les conclusions du rapport et les directions que l'on vient de donner verbalement.

Deux mots pourtant. La question à traiter est celle-ci : Importance de la lecture pour l'élève et pour le maître. Cette question ayant été traitée plusieurs fois déjà, je me figurais que la discussion serait courte ; je me suis trompé. La question, qui d'abord était simple, est devenue complexe, puis compliquée, et je m'aperçois qu'elle finit par être délicate.

En effet, si nous voulions toucher à toutes les différentes conclusions, il nous faudrait reprendre la question au commencement et la traiter d'abord au point de vue de l'école. On a dit là-dessus d'excellentes choses. M. le curé de Riaz se demande si l'on peut lire en classe autre chose que ce qui fait partie du programme. Quoi ? On n'apporterait jamais la note gaie dans l'école ? On y vien-

trait toujours avec une figure noire et un air rébarbatif? C'est une erreur, surtout pour les classes de jeunes filles qui ont en mains le même livre de lecture. Il a été parlé tout à l'heure, dans le remarquable rapport de M^{me} la baronne de Montenach, de la création des écoles ménagères. Voilà où l'on devrait surtout apprendre à nos jeunes filles l'art de lire et de bien lire. Quant à nos jeunes gens, surtout ceux qui fréquentent les cours de perfectionnement, ils ne lisent pas assez. Tout au plus, parcourent-ils quelques journaux, des revues hebdomadaires et mensuelles : c'est déjà quelque chose, mais c'est insuffisant. Il faut qu'ils lisent davantage et qu'ils lisent mieux, c'est-à-dire en réfléchissant, en comprenant et en retenant ce qu'ils ont lu. C'est de ce côté-là que nous devons diriger nos efforts.

Après les lectures à faire par les élèves en classe et à domicile, c'est le maître qu'on a en vue dans le rapport.

Le maître a fait des études; donc il doit *savoir lire*. Mais on lui a reproché de ne pas le faire. Deux de mes honorables collègues ont défendu leurs subordonnés; je les défendrai aussi. Croyez-vous, par exemple, que tous les travaux présentés à M. Monnerat n'aient pas coûté du temps à notre corps enseignant? Il a fallu étudier, il a fallu compulser, il a fallu *lire* pour arriver à établir finalement notre rapport général.

Après les maîtres sont survenues les bibliothèques. Ici encore, M. Tremp a fait remarquer qu'on peut créer différentes sortes de bibliothèques: des bibliothèques scolaires, paroissiales, de cercles, de districts, etc. Donc il nous faut faire encore une nouvelle distinction.

Il y aura de même une différence à établir selon que nos bibliothèques seront destinées aux élèves — ce sont les bibliothèques scolaires ; ou aux adultes — ce sont les bibliothèques paroissiales ou régionales.

Vous voyez comme la question devient complexe. Mais elle est aussi délicate, et nous n'en triompherons pas aujourd'hui.

Est venue ensuite la bibliothèque du Musée pédagogique. M. Genoud a dit que nos maîtres ne lisaient pas. Il y a des instituteurs qui demandent souvent des livres, mais peut-être qu'ils ne les lisent pas! Ce n'est pas le tout de les faire venir: il faut les étudier. M. le préfet Oberson a fait remarquer qu'il importait de bien lire. A ce sujet, permettez-moi de vous rappeler ce que je trouvais, pas plus tard qu'hier, dans un rapport qui sera discuté dans quelques jours à Neuchâtel. Voici ce que nos voisins disent surtout: on fera lire un choix mieux gradué de morceaux; il faudra moins insister sur le compte rendu littéral que sur la manière intelligente dont la lecture a été faite. Ce qui est donc l'important, ce n'est pas de lire vite et de donner un compte rendu rapide, mais c'est de comprendre et de retenir l'objet de la lecture.

M. Charrière, rév. doyen de Surpierre. Je ne croyais pas prendre la parole dans cette honorable assemblée; mais si M. le

curé de Riaz a attaché le grelot, il n'a pas attaché le son. M. l'inspecteur Oberson a voulu lui répondre; peut-être ne l'a-t-il pas fait assez clairement. Est-il opportun que les instituteurs fassent des lectures intéressantes en dehors du programme pour récréer les élèves, pour les dérider? Si le maître sait bien choisir ses histoires, s'il lit avec intelligence, les élèves chercheront à l'imiter. Ils fouilleront d'abord les pages les plus intéressantes de leur manuel et prendront peu à peu goût à la lecture. Le rapporteur a très bien fait ressortir les avantages de ces lectures récréatives à la page 4 de son travail. Je crois qu'il faut conclure à l'opportunité de ces petits morceaux intéressants et qu'il est bon même d'en donner davantage.

On a dit que l'instituteur n'a pas le temps de lire, qu'il a trop d'occupations, qu'il doit corriger les cahiers, etc. S'il veut bien remplir sa mission, *il aura le goût de la lecture*, car il désira se perfectionner sans cesse, et il n'y arrivera pas sans faire des lectures instructives.

M. Dessibourg, directeur de l'Ecole normale. J'aimerais répondre en deux mots à M. l'inspecteur Barbey, qui a prononcé des paroles élogieuses à l'adresse du *Bulletin pédagogique*, en saluant l'innovation apportée au commencement de cette année: je veux parler de nos *Echos de la presse pédagogique*. Cette revue a été demandée de différents côtés, mais nous n'avons pu l'introduire plus tôt dans notre journal, car nous n'aurions pas eu de quoi l'alimenter. Maintenant, le Comité de rédaction est à même de pouvoir servir régulièrement ces *échos* durant la période des classes. En lisant cette revue de la presse, les maîtres se mettront plus facilement au courant du mouvement pédagogique.

Mais à ce sujet, permettez-moi une petite observation. M. Barbey a dit que nos *Echos de la presse* signalent des revues pédagogiques auxquelles les membres du corps enseignant pouvaient s'abonner. Ici, il y a une remarque à faire. Pour rédiger ces articles, nous dépouillons des journaux pédagogiques qui épousent nos idées comme ceux qui ne les épousent pas. Il y a souvent dans ces dernières publications d'excellentes idées au point de vue de la méthodologie; au fond, cela n'est ni catholique, ni protestant, ni confessionnel, ni laïque. Mais il serait téméraire de croire que tous les journaux signalés dans notre revue de la presse pédagogique puissent être lus sans danger par les instituteurs.

Le mieux, serait de s'y abonner par le canal de MM. les inspecteurs, à qui la Rédaction du *Bulletin* donnerait tous les renseignements utiles. Les revues conseillées produiraient certainement beaucoup de fruits. J'ai déjà eu du reste l'occasion d'en recommander quelques-unes.

A propos de la partie bibliographique du *Bulletin*, je vous prierais de savoir lire un peu entre les lignes. Il ne faudrait pas croire que tous les ouvrages signalés sont des ouvrages qu'on

puisse acheter. En général, voyez si l'ouvrage est simplement signalé, s'il est loué modérément ou s'il est recommandé d'une manière spéciale. Vous pourrez de préférence vous procurer cette dernière catégorie d'ouvrages. Je tenais à vous avertir afin que vous sachiez à quoi vous en tenir à ce sujet.

On me permettra de dire aussi quelques mots sur le fond de la discussion. Je suis heureux de voir que M. le Préfet Oberson a changé d'idées en ce qui concerne les bibliothèques scolaires. Je suppose que nous sommes ici nombreux, peut-être même unanimes, pour juger que l'heure est venue de rendre hommage à la vérité, parce que nous sommes en présence d'un fait et rien n'est plus brutal que les faits. Autrefois, on lisait peu, maintenant on lit beaucoup, plus tard on lira davantage. Il importe donc d'organiser la lecture par la création de bibliothèques scolaires.

On a parlé de l'institution d'une commission pour le choix des lectures. Je suis aussi de cet avis. Cette commission pourrait être établie ensuite d'entente entre l'Evéché et la Direction de l'Instruction publique. Elle rendrait d'excellents services, soit pour choisir les livres, soit pour s'aboucher avec des libraires afin d'obtenir des rabais, soit pour tâcher de trouver les fonds nécessaires.

Une autre question qu'on a traitée également est celle-ci : comment faut-il lire ? Faut-il lire toujours la plume à la main, avec un dictionnaire devant soi ? Le système serait bon, si on ne lisait que des livres excellents, pleins d'idées. Mais quand on considère l'état actuel des lettres, on constate qu'à côté de quelques bon livres il y en a une infinité de médiocres et un nombre plus grand encore de mauvais. Si l'on tombe sur un ouvrage médiocre, il faut lire rapidement et ne s'attacher qu'aux bons passages pour les noter et les retenir. De cette manière, on peut lire beaucoup de livres, beaucoup de revues, et l'on arrive à s'instruire rapidement.

Il y aurait lieu d'améliorer encore l'organisation de notre Musée pédagogique. Quelques revues insignifiantes au point de vue pédagogique et animées d'un esprit pernicieux pourraient être avantageusement remplacées.

M. Genoud, directeur, donne quelques explications en réponse aux observations que vient de faire M. le Directeur de l'Ecole normale, au sujet de certaines revues que possède la bibliothèque pédagogique.

Je souscris à la proposition de M. le rév. Prieur de Semsales en ce qui concerne la nomination d'une commission diocésaine chargée du choix des livres.

Pour ma part, je propose que le comité fasse des démarches auprès du Département fédéral de l'Intérieur en vue d'obtenir un subside qui serait consacré à l'établissement d'un catalogue de bibliothèque. Je fais appel aussi à la commission diocésaine. Le canton de Fribourg seul aurait de la peine de faire quelque

chose de suffisamment étendu. Nous ne serions pas le monde nécessaire pour cela. Il y aurait avantage à s'aboucher avec les autres catholiques suisses : la société catholique allemande d'éducation et la société valaisanne d'éducation.

M. Vermot, Supérieur du Séminaire. M. Genoud a fait une proposition à laquelle on n'a pas donné assez d'attention : celle de la création des bibliothèques paroissiales. Il me semble que les bibliothèques paroissiales atteindront le but que nous nous proposons, mieux que la création des bibliothèques scolaires. Par elles-mêmes, celles-ci s'adressent aux enfants qui fréquentent l'école et aux maîtres qui les dirigent. Or, M. l'Inspecteur Oberson nous a très bien dit que la question de la lecture, que nous discutons, ne vise pas tant, ni les maîtres, ni les élèves, mais plutôt les jeunes gens qui sont sortis de l'école. Les bibliothèques paroissiales auront un public plus étendu et elles contribueront à développer le goût de la lecture dans le peuple. L'organisation de ces bibliothèques sera confiée avant tout au curé de la paroisse ; l'instituteur y apportera ses lumières dans les questions de l'éducation et de l'instruction profanes. Le curé a assez de théologie pour dire quels sont les livres recommandables ; au besoin, il s'adressera à la commission diocésaine. Je crois que la proposition de M. le rév. Prieur de Semsales mérite d'être étudiée. Il a dit un mot aussi du choix des lectures. M. Tremp partage également son opinion. Il ne faut pas de l'érotisme, pas de romans d'amour. Même les romans chrétiens ne sont pas à recommander. La plupart commencent par le « Je crois en Dieu » et finissent par la résurrection de la chair. Des romans chrétiens, nous n'en voulons plus ? M. Tremp a indiqué d'autres livres qui, sans être des livres d'amour, ne sont pas recommandables non plus ! Ce sont les livres d'aventures, qui font une part trop grande au hasard, qui ne reconnaissent pas la main de la Providence, et qui, en décrivant des circonstances irréalisables, faussent l'imagination. Ceux-là aussi sont à bannir de nos pays.

Il y a une troisième sorte de livres. Dans le rapport de M. Monnerat, il est dit que les mauvais livres sont ceux qui s'attaquent à la religion, à la morale. Il me semble qu'il faut aller encore plus loin. Il y a aujourd'hui, dans la librairie française et dans les recueils pédagogiques une tendance, une conspiration contre le christianisme. On ne veut plus nous attaquer directement, mais taire le bon Dieu, taire la religion, taire tout ce qui appartient au christianisme. La *Liberté* a donné dernièrement trois exemples tirés d'une grammaire française où l'on avait changé certains mots pour éloigner l'attention du maître et des élèves sur le côté religieux. — Quand j'entre dans une famille et que j'y vois des tables, des chaises, etc., mais pas d'objets de piété, je dis : Je ne suis pas chez des chrétiens ! Mais si je vois un crucifix, un bénitier, etc., je me dis : Maintenant je suis chez moi, je suis chez des catholiques (applaud.).

Il en est de même de ces lectures qui, sans s'attaquer directement à la religion, ne parlent point du christianisme. Ces livres trop naturalistes sont à bannir autant que possible de nos bibliothèques. Cela n'est pas toujours facile ; mais c'est un idéal à poursuivre, je tenais à le signaler. Je conclus : il faut bannir les lectures érotiques, les livres d'aventures et les ouvrages trop naturalistes.

Voilà, je crois, un idéal que nous devons nous proposer. C'est ainsi que nous ferons quelque chose de bien pour la lecture.

M. le doyen *Magnin*. Comme l'a parfaitement dit M. Oberson, les jeunes filles prennent aujourd'hui très facilement goût à la lecture. Une fois ce goût prononcé, qu'arrive-t-il ? Ce que M^{me} de Montenach vient de nous apprendre : les jeunes filles perdent l'amour du travail ; elles ne veulent plus de la campagne ; elles s'en vont dans les villes grossir le nombre des désœuvrés. Il y a là un grand danger à éviter. Pour y parvenir, on pourrait installer deux catégories de bibliothèques : pour les villes, installez des bibliothèques traitant de sujets plus divers, si vous voulez, mais pour les campagnes, il nous faut des ouvrages qui traitent de l'agriculture, du ménage, du jardin. Nous n'aurions plus alors ce goût passionné du roman. Nous ne verrions plus des jeunes filles dérober des bougies pour s'en aller dévorer des pages malsaines, pendant une grande partie de la nuit, dans un endroit secret de la maison. Gardons nos jeunes filles à la campagne, c'est l'un des principaux buts à atteindre. Prenons-y garde ! Si nous n'arrivons pas à cela, notre temps sera un peu perdu. Il faudrait faire choix, parmi les membres de la commission examinatrice des livres à procurer, de quelques représentants de la campagne afin de donner à cette partie du canton des ouvrages parfaitement appropriés.

M. *Python*, directeur de l'Instruction publique. J'aimerais présenter quelques observations au sujet du rapport. Il contient deux parties très différentes : la question des lectures pour le maître et celle des lectures pour les jeunes gens.

En ce qui concerne les lectures du maître, je me permets de dire d'une manière générale que nous ne lisons pas, pas plus les instituteurs que les avocats, les magistrats, etc. Le défaut est général : nous n'aimons pas la lecture, nous lisons trop peu.

On a parlé ici tout à l'heure de surmenage intellectuel. Il y a très peu de gens qui en souffrent. Je crois qu'il y en a, mais je n'en connais presque point.

Une chose qui m'a frappé, ce sont les paroles de M. Schmutz : « L'instituteur étant fatigué, comment voulez-vous encore lui imposer des lectures ». J'en conclus que M. Schmutz ne sait pas ce que doit être la lecture, c'est-à-dire un repos. La lecture change le cours des idées. Je comprends que des instituteurs ayant une classe de nombreux degrés, différentes matières à enseigner, des cahiers de devoirs à corriger, ne puissent pas lire beaucoup ; cependant quelques pages après le travail repos-

seraient leur esprit. Je connais des gens très occupés, très affairés, qui lisent et qui y trouvent un repos. Sur ce point-là M. Schmutz a bien traduit la mentalité fribourgeoise en matière de lecture. (Appl.)

M. Schmutz a critiqué la décision prise il y a un certain nombre d'années de supprimer les bibliothèques de district. C'est la Direction de l'Instruction publique qui un beau jour a décidé de réunir ces bibliothèques pour en installer une seule à Fribourg. Elle n'a pas fait cela dans un but de centralisation. Nous avons fait visiter ces bibliothèques. Qu'y avait-il? Rien du tout, de petits romans, des petites histoires, comme Leo Taxil, les Frères... Or, nous ne pouvions pas mettre à la disposition des instituteurs une bibliothèque digne de ce nom dans chaque district. Si l'on veut invoquer le motif de l'éloignement et de la distance lorsqu'on ne trouve pas certains livres demandés et qui sont déjà en circulation, je voudrais savoir combien de fois ces livres ont été ainsi demandés. L'observation de M. Schmutz est bonne sans doute; mais il vaut mieux n'avoir qu'une bibliothèque à Fribourg, une bibliothèque digne de ce nom.

Une bibliothèque est une arme dangereuse. Il faut non seulement qu'elle soit en bonnes mains, dans les mains de gens de bonne volonté, mais il faut qu'on sache la composer, d'abord, et ensuite distribuer les livres. Nous devons avoir certains livres et certaines revues pour suivre le mouvement pédagogique, c'est vrai; si certaines personnes les demandent, on peut bien dire qu'ils sont sortis. C'est du reste ce que me disait autrefois un bibliomane que nous connaissons tous et que nous avons tous estimé.

Il faut donc que les maîtres lisent pour leur formation; mais vous pourriez tous lire beaucoup plus. Les maîtres sont, comme nous tous, l'expression de la mentalité fribourgeoise en fait de lecture.

Je n'en dirai pas davantage en ce qui regarde les instituteurs; parlons maintenant des élèves.

A ce point de vue, le rapporteur n'est pas entré dans assez de détails.

A propos de la lecture en classe, je tiens à souligner l'observation de M. le doyen de Surpierre. Le maître peut-il prendre un livre quelconque pour y tirer ses sujets de lecture en classe? Que peut-il lire? Quand le peut-il? Comment doit-il lire?

La question n'est pas résolue pour moi. J'avoue que dans ce sujet je suis un peu profane et j'ai cette impression qu'il est très difficile.

Voulons-nous permettre à chaque maître de se procurer des livres et de les employer pour des lectures en classe? Ce serait dangereux, et ici je suis un peu d'accord avec M. Schmutz. Quand on a accompli son petit programme, quand on a fouillé consciencieusement son manuel de lecture avec ses élèves, il ne doit pas rester de temps pour faire chaque jour une lecture.

Dans tous les cas, il y aurait pour ces lectures des directions à donner.

En ce qui me concerne, la question des lectures à domicile par les élèves n'a pas été épuisée non plus. Pendant que nos élèves sont en classe, pendant qu'ils suivent l'école primaire, on ne peut pas les faire lire. Quant aux vacances, elles ne leur donneront guère plus de loisirs, puisqu'elles arrivent juste au gros de la saison. Pour moi, je renonce à faire lire les élèves, du moins à les charger d'une lecture systématique. Ils ont assez de besogne quand ils ont étudié tous leurs manuels.

Aussi, si vous entendez par bibliothèques scolaires des bibliothèques destinées aux écoles proprement dites, j'y suis plutôt hostile.

Il en est autrement pour les jeunes gens sortis de l'école primaire et qui fréquentent le cours de perfectionnement. A ceux-là il faut donner un idéal. Il est inutile de lutter contre leurs penchants mauvais si nous ne leur inspirons l'amour de l'étude et de leur profession. Nous aurons beau les mettre en garde contre l'alcool, nous aurons beau leur répéter à chaque occasion des choses excellentes et très intéressantes en elles-mêmes : si nous ne trouvons un dérivatif puissant, nos peines seront perdues. A ce point de vue-là, les bibliothèques scolaires ne sont pas seulement utiles, elles sont nécessaires.

Maintenant, comment arriver à établir ces bibliothèques ? La chose est difficile. Il faudra savoir se mettre à la portée des jeunes gens. et il faudra leur procurer de bons ouvrages. On a déjà fait cela chez les protestants. Nous recevons chaque année une publication, la *Jugendschrift*, indiquant les livres que l'on peut mettre entre les mains de la jeunesse. Une fois ou l'autre on y trouve un livre catholique, mais il y en a très peu. Cette publication a 26 ans d'existence. Il y en a une en allemand et une en français. Si nous voulons obtenir des résultats pratiques, il nous faudra instituer une commission composée de manière à offrir toute garantie et qui prendra devant le pays la responsabilité du choix des ouvrages pouvant entrer dans nos bibliothèques. Nous ne pouvons pas instituer une bibliothèque dans chaque commune, dans chaque classe. C'est difficile. Pourrions-nous même y arriver dans chaque paroisse ? On aurait une bibliothèque de paroisse dans les principaux centres et l'on ferait des échanges. Il y aurait, par exemple, une bibliothèque à Châtel-St.-Denis, une à Remaufens. Il est certain qu'entre curé de Châtel et curé de Remaufens il pourrait se faire des échanges de livres.

Je crois que c'est une des prescriptions des constitutions synodales de recommander la création de bibliothèques paroissiales. Pourquoi ? parce qu'on n'y arriverait pas sans cela, en raison de la mentalité fribourgeoise dont je vous parlais tout à l'heure.

Les idées ont marché. Il faut permettre aux jeunes gens de

lire. Dans cinquante ans, toutes nos paroisses seront mixtes. Il faut que nous armions nos jeunes gens pour les luttes futures et cela par des lectures bien choisies. Nous ne pouvons nous servir des mêmes armes qu'autrefois.

Aujourd'hui, pour arriver à un résultat pratique, j'insisterai beaucoup sur l'organisation des bibliothèques paroissiales. Pour cela, le concours du curé est nécessaire. Il faut aussi que le curé ait une garantie, car il est le gardien de la morale dans sa paroisse. (Appl.) Pour la composition d'une commission on s'entendra; et ce sera alors elle qui indiquera les ouvrages à placer dans nos bibliothèques. On choisira dans le catalogue publié par cette dernière. Voilà, Mesdames et Messieurs, les observations que j'avais à présenter. Pour atteindre un résultat pratique, je recommande le catalogue avec commentaire.

Nous sommes nous-mêmes très particularistes; aussi, je crois que, pour le canton de Fribourg, nous pouvons arriver à la publication de ce catalogue sans demander de subside, puisque nous voulons nous placer sur le terrain plutôt confessionnel.

Nous ne pouvons pas demander à la Confédération un subside à cause de nos aspirations confessionnelles.

C'est une erreur de croire que celui qui aime la lecture ne travaillera pas dans les champs et que l'amour du livre entraînerait des abus, dans le genre de ceux qui ont été signalés tout à l'heure. Je connais un propriétaire, un jeune homme qui a été à Hauterive autrefois, — il est à la tête d'une exploitation rurale. — Pendant que les domestiques se reposent, de midi à 1 heure, ce propriétaire lit chaque jour son journal et quelques pages d'un livre. Et pourtant cet homme travaille, il met la main à la pâte; ce n'est pas un « monsieur ».

Aux exemples de lecture abusive cités tout à l'heure, vous me permettrez d'opposer celui-là.

(Applaudissements prolongés.)

M. le Président Currat. Après les excellentes paroles de M. le Directeur de l'Instruction publique, il est inutile de prolonger la discussion et nous pouvons tirer les conclusions de de nos débats.

Le vœu général émis est qu'il soit créé des bibliothèques paroissiales, avec le concours d'une commission offrant toutes les garanties voulues. La publication d'un catalogue de livres recommandables sera l'œuvre de cette commission.

M. Dessibourg, directeur. Pour entrer dans les vues de M. le Directeur de l'Instruction publique ne pourrait-on pas dire « bibliothèques paroissiales ou régionales » au lieu de dire simplement « bibliothèques paroissiales »?

M. Python, directeur. Si l'on dit « bibliothèques paroissiales », cela ne signifie pas que ces bibliothèques limiteront leur action à une seule et unique paroisse.

On peut donc parfaitement laisser cette expression.

M. Oberson, inspecteur. J'appuie le point de vue de M. Ver-

mot. Pour nous placer sur le terrain confessionnel, il faut que ces bibliothèques soient simplement paroissiales.

Les grandes paroisses commenceront, les autres suivront le mouvement.

M. Currat, président. Le comité trouvera la formule de rédaction de ces conclusions. Nous passons au dernier tractandum : Propositions individuelles.

M. Tremp, invite notre société d'éducation à entrer dans la société des instituteurs catholiques de la Suisse.

M. Oberson, inspecteur. Le comité de la société tribourgeoise d'éducation a reçu la proposition écrite du Comité central de l'association suisse des instituteurs catholiques.

Un membre de notre comité a été chargé d'étudier la question et de voir dans quel sens nous pourrons faire partie de la Société centrale catholique d'éducation. C'est un vœu que nous avons tous à cœur, j'en suis persuadé. Tout en tenant compte de nos statuts, nous travaillerons ensemble sur un terrain harmonique dans lequel nous ferons entendre aussi notre petite note.

Sans vouloir anticiper sur le résultat de cette étude que nous venons d'entreprendre, je souligne chaleureusement la proposition de *M. Tremp*. Nous avons été heureux de l'entendre et nous y répondons dans toute la mesure du possible.

Sur ce, *M. Currat*, président, déclare la 32^{me} assemblée de notre société close, et la séance est levée, à 1 h. 20 m.

Sur l'ancienne place d'armes de Châtel-St.-Denis, une cantine vaste, élégante, décorée avec un goût charmant, attend les congressistes. Leurs flots pressés, vagues mouvantes et murmurantes, viennent, tel un torrent dans un lac tranquille, mourir... autour des longues tables rustiques. Il y a là plus de 400 convives¹. Un superbe podium recevra tout à l'heure la fanfare et les sociétés chorales, tandis qu'une jolie tribune semble inviter les orateurs à faire assaut d'éloquence et d'amabilité.

En attendant que le service commence, on jette un coup d'œil sur les inscriptions spirituelles qui complètent la décoration.

C'est d'abord une alléchante promesse.

« Pour vous dédommager de vos soins fatigants,
Voici de la cuisine,
Amis instituteurs,
Les plats réconfortants;
Pour réjouir vos coeurs,
Voici de la cantine
Les produits capiteux servis tout pétillants. »

¹ Certains districts, sont presque au complet : la Broye, par exemple, est forcée, faute de place, de déborder dans le Lac.

Ailleurs c'est une invitation courtoise :

« La cordialité,
La jovialité
Règnent dans cette fête.
Pour qu'elle soit complète
Avec franche gaité,
Buvons à l'Amitié ! »

Puis l'on s'extasie devant les cartes du menu qui, ma foi, promet. C'est M. Théophile Sonney, propriétaire du Cheval-Blanc, qui s'est chargé de réaliser en pratique ce qui figure en si jolis caractères sur les avenants cartons. D'autres déchiffrent gaiement une poésie humoristique semée ici et là :

A propos d'un menu, signé d'un M. Jacques Bontemps, professeur au prochain cours normal d'enseignement méanger : où aura lieu ce cours ? Le poète nous l'apprend :

« Le cours de cuisine à Châtel,
La coupe à la Rougève ! »

Merci à Jacques Bontemps. S'il a autant de science culinaire que d'esprit, son cours aura du succès.

La Chorale de Châtel (direction M. Cardinaux) ouvre la partie musicale par le *Chœur des Montagnards de la Gruyère* de Vogt. Une fois pour toutes, disons que tout le monde a admiré les résultats auxquels est parvenue cette Société. Du reste, la récompense qu'elle a obtenue dernièrement à Grenoble en dit plus long que toutes les louanges que nous pourrions lui adresser.

M. Currat, président, constate que la seconde partie de notre fête est déjà entamée. Il est heureux que tout marche à souhait sous un ciel magnifique. Pour diriger la partie joyeuse de la journée, il remet la présidence à M. le prof. Cardinaux, dont la nomination aux délicates fonctions de major de table est saluée par de chaleureux applaudissements.

M. Cardinaux s'exprime alors en ces termes :

Si j'accepte les fonctions de major de table, c'est par condescendance envers notre zélé et dévoué inspecteur. Le corps enseignant de la Veveyse est fier de le voir à sa tête.

N'allez pas croire que le choix qu'il a fait aujourd'hui soit heureux : je n'ai ni l'enthousiasme des jeunes, ni l'expérience des vieux. Vous savez que je n'ai pas même été jugé digne de devenir caporal dans l'armée suisse. Mais je compte sur cette vallante phalange de prêtres dévoués, de magistrats distingués et des pionniers de l'éducation mes chers collègues. Sans prolonger, je donne la parole à M. l'inst: Schmutz pour le toast à l'Eglise.

M. Schmutz. Appelé à prendre la parole au milieu de cette honorable assemblée, je me sens bien au-dessous de ma tâche, car comment serais-je assez éloquent pour parler de l'Eglise et de ses minis-

tres ? J'espère que je puis compter sur toute votre indulgence, car je monte à la tribune un peu à l'improviste.

L'année passée, à pareille époque, nous étions réunis dans le beau district de la Gruyère, dans cet industriel et coquet village de Broc, au pied des Alpes fribourgeoises et près de la chapelle des Marches. De là, tous nos regards étaient dirigés vers Rome, vers le noble malade Léon XIII. La douloureuse nouvelle de sa maladie venait de nous parvenir. Tous nous adressions de ferventes prières au Tout-Puissant pour le supplier de conserver à l'Eglise ce chef illustre qui avait brillé dans le monde d'un si vif éclat pendant un quart de siècle. Mais ce saint pape avait accompli sa mission sur cette terre. Le 20 juillet, sa belle âme s'envolait au ciel pour aller y recevoir la récompense qui lui était légitimement due.

Nous ne fûmes pas longtemps orphelins ; car si le pape meurt, la papauté ne meurt pas. (Bravos). Le 14 août, un des membres les plus illustres de l'Eglise montait sur la chaire de Pierre et prenait le nom glorieux de Pie X. A l'auguste pontife régnant, amour, reconnaissance et filial attachement.

Ce vieillard a déjà entendu gronder l'orage. Que n'a-t-il pas eu déjà à souffrir d'une nation voisine ! A chaque instant, nous apercevons un nouveau point noir à l'horizon. Chaque jour, des sectaires se lèvent pour frapper de nouvelles victimes. Mais que fait l'Eglise ? Elle reste inébranlable, car elle est bâtie sur des assises solides. Elle sortira de cette lutte toujours plus grande et plus forte et un jour elle triomphera de tous ses ennemis. Dieu veuille que ce jour ne soit pas trop éloigné. (Appl.)

Combien nous serions heureux de posséder au milieu de nous ce bon père qui parcourt nos campagnes en semant la parole de Dieu. Vous l'avez nommé, c'est Monseigneur Deruaz, notre évêque bien-aimé. Il est regrettable que son grand âge et ses infirmités nous privent de sa présence ; mais du moins nous sommes vraiment assurés qu'il est ici de cœur. Le corps enseignant fribourgeois marchera toujours sous sa bannière et suivra fidèlement ses conseils paternels.

Que nous prouve cette noble phalange d'ecclésiastiques qui vient chaque année rehausser l'éclat de nos réunions ? C'est que le prêtre est le père, le soutien et l'ami de l'instituteur. Qui d'entre nous n'a pas eu de déboires dans la noble mais pénible carrière de l'enseignement ? Chaque jour, nous rencontrons de nouvelles difficultés : à chaque instant, nous nous heurtons à de nouveaux obstacles. Mais une dernière consolation nous reste : nous savons qu'il nous suffit de frapper à la porte du presbytère. Là, auprès d'un bon père, nous pouvons sans crainte déverser le trop-plein de notre cœur. Nous sommes sûrs de quitter le prêtre soulagés de notre fardeau.

Vénérables membres du clergé, assistez toujours plus nombreux à nos réunions (bravos). Venez dans nos classes, venez nous donner vos bonnes et sages directions. L'instituteur fribourgeois ne veut pas d'école sans Dieu (appl.). Il sait parfaitement que dans l'éducation et l'instruction, l'enseignement sans la religion n'a pas de bases solides et conduirait fatallement le peuple à sa ruine matérielle et morale.

Je cherche en vain, dans les rangs de cette assemblée, le grand bienfaiteur du corps enseignant fribourgeois. L'impitoyable mort a fauché cette existence qui nous était pourtant si précieuse. M. le chanoine Horner nous a quittés pour un monde meilleur. Cette mort

si soudaine, si inattendue a jeté la consternation dans nos cœurs. Nous pleurons encore sur cette tombe, hélas ! trop tôt ouverte. Ce prêtre selon le cœur de Dieu nous laisse l'exemple d'une vie toute d'abnégation et de dévouement. Il est mort à la tâche en faisant le bien. Nous avons le ferme espoir qu'aujourd'hui du haut du ciel il contemple cette belle et imposante assemblée.

Si M. Horner n'est plus, son œuvre reste. Nous ferons en sorte du moins d'en tirer tous les fruits possibles. Que sa mémoire soit en bénédiction !

Laissez-moi vous dire, en terminant, Mesdames et Messieurs, que le corps enseignant fribourgeois marche toujours la main dans la main avec le clergé. Ce n'est que de cette manière qu'il formera de bons citoyens.

Pour Dieu et la patrie !
Vive l'Eglise catholique !
Honneur à ses ministres.

(Appl.)

Sous la direction de M. Irénée Genoud, la vaillante fanfare de Châtel exécute un morceau, puis il est donné lecture de la dépêche suivante, envoyée par Mgr Esseiva, R^{me} Prévôt de St-Nicolas.

Société pédagogique, Châtel-St-Denis,

Regrets, éloignement. Avec vous esprit et cœur. Vive chère Société. Vive enseignement progressiste et chrétien.

ESSEIVA, prévôt.

M. le Président a aussi reçu, pour être communiquée à l'assemblée, une lettre d'excuses et de chaleureux encouragements de M. Vonlanthen, contrôleur, membre de la commission des Etudes.

« ... Jusqu'à ce moment, je comptais pouvoir me rendre à votre aimable invitation. C'est à vaincre les obstacles que j'ai travaillé ces jours ; mais, hélas, sans pouvoir réussir. La journée de jeudi 7 juillet est irrévocablement prise d'avance par des affaires urgentes que m'impose mon devoir de contrôleur des hypothèques d'un grand district. Je ne vous cache pas, Monsieur le Président, que j'en éprouve une impression pénible, car j'aurais aimé me retrouver dans ces assises des hommes de dévouement, des éducateurs de la jeunesse, qui préparent l'avenir. Nous n'exagérons pas en disant que votre Société est, après l'Eglise, la plus plus digne de nos suffrages, de notre affection et de notre dévouement. Son importance s'accroît au moment où de toutes parts nous voyons les flots mouvants de l'impiété et de l'indifférence religieuse se dresser contre nos remparts dix-neuf fois séculaires, qui sont ceux de l'éducation chrétienne, la meilleure sauvegarde de l'avenir des peuples. Aussi soyons fiers de pouvoir défendre cette forteresse, qui est inexpugnable, si ses défenseurs savent s'en montrer dignes. Le front haut, marchons au combat, avec les armes de l'esprit, humbles, mais intrépides, confiants dans l'inaffable justesse de notre cause ! Et qu'on ne nous parle pas d'infériorité en face des

prétendues conquêtes de l'école incrédule ou antichrétienne et des ruines qu'elle amoncelle! Quel est le gouvernement, quel est le pays qui, malgré les obstacles et avec des ressources si modestes, eût su réaliser dans le domaine intellectuel à tous les degrés les progrès réjouissants que nous constatons et que l'adversaire lui-même doit reconnaître! Réjouissons-nous-en avec nos dignes magistrats; soutenons-les et maintenons nos positions en les fortifiant! Que la Société fribourgeoise d'éducation soit fière d'avoir contribué dans une large mesure à ses succès par l'action persévérande et intelligente de ses membres! Son passé répondra de son avenir, soyons en sûrs, si nous restons les fidèles imitateurs de ceux qui nous ont servi d'exemple dans cette voie, pour les prochaines étapes... »

M. Monnerat, instituteur à Semsales, porte en ces termes le toast à la patrie :

« Le chrétien satisfait, le citoyen réclame sa part: après avoir applaudi aux vibrantes paroles de louange adressées à notre sainte mère l'Eglise et à l'illustre Pilote qui conduit si bravement et si sûrement le navire qui porte nos destinées spirituelles, on trouvera tout naturel que nous adressions à la patrie un salut plein d'enthousiasme.

Si nous jetons un regard autour de nous et que nous considérons ce qui se passe dans certains pays, nous pouvons être fiers d'appartenir à cette petite Suisse si grande par son histoire, son rôle politique et ses institutions; à cette Suisse où les chefs gouvernent encore loyalement et où les expressions d'égalité et de justice ne ne sont pas de vains mots; à cette Suisse véritable chef-d'œuvre de beauté, que Dieu a voulu faire si petite et si belle pour ne lui laisser qu'une seule ambition: grandir, mais du côté de la perfection, du côté du ciel, notre véritable patrie; et nous, éducateurs des générations de demain, c'est à cette conquête que nous devons préparer nos jeunes phalanges. Aujourd'hui nous nous écrierons tous avec ardeur: Salut, terre de liberté, Suisse, notre patrie!

De même qu'un agriculteur intelligent qui, sans négliger aucune partie de son domaine, voe un soin tout particulier à un coin de terre qu'il appelle son jardin, nous avons aussi, comme citoyens suisses, un jardin à cultiver avec un soin jaloux: ce jardin, c'est notre cher canton de Fribourg. Nous devons l' affectionner tout particulièrement parce que c'est là que nous puisons les premiers principes nécessaires à notre vie politique. Oui, soyons fiers de notre canton qui marche résolument dans la voie du progrès, à tel point d'exciter l' admiration de ceux-mêmes qui pendant longtemps nous ont traités d' arriérés.

Et à qui devons-nous cette prospérité rapide et constante de notre belle patrie fribourgeoise? Vous le savez tous, Mesdames et Messieurs, c'est aux hommes dévoués que nous avons le bonheur de posséder à la tête de notre administration. Puisque les peuples ont le gouvernement qu'ils méritent, nous devons reconnaître que Dieu a une bien grande prédilection pour notre canton.

Je ne m'arrêterai pas ici à énumérer tous les titres que nos autorités se sont acquis à notre reconnaissance. Tout en ne négligeant aucun point qui peut concourir au bien-être matériel du peuple,

elles gardent soigneusement l'héritage sacré légué par nos ancêtres, la foi catholique. A ce moment où la libre-pensée cherche à envahir le monde, il n'est pas de trop que l'autorité religieuse trouve dans l'autorité civile un solide soutien dans la lutte qu'elle a à soutenir ; et nous pouvons dire, à l'honneur de nos dignes magistrats, que, chez nous, ce concours n'est point marchandé. Dernièrement encore, n'est-ce pas un de nos représentants qui portait devant le Parlement fédéral les justes revendications des catholiques suisses ?

Honneur à ce vaillant champion !

Mais, toute médaille a son revers ; il y a des gens qui trouvent que nos magistrats ont des défauts. (La Palisse n'eût pas trouvé mieux) Eh bien soit. Concédons cette satisfaction à leurs adversaires, mais répondons-leur que c'est tout profit pour nous, car si, par hasard, nos magistrats atteignaient à la perfection, nous perdrions par le fait même ces hommes dévoués, puisque la perfection n'est pas de ce monde. (Rires).

De tout temps, il y a eu des gens qui voudraient un gouvernement comme ceci, d'autres qui le voudraient comme cela. Soyons plus sages, et reconnaissons franchement que le gouvernement que nous possérons vaut autant que les gouvernements comme ceci et comme cela.

Je porte donc un toast chaleureux à nos autorités cantonales, telles qu'elles sont.

Vive la Confédération suisse !

Vive le canton de Fribourg et ses braves et vaillantes autorités.

(Applaudissements).

Le major de table donne ensuite lecture d'une lettre de M. Perrier, juge fédéral, qui remercie notre association « de sa très aimable invitation à laquelle il est très sensible. »

« Malheureusement, continue M. Perrier, les circonstances ne me permettent pas d'accepter cette invitation. Les travaux extraordinairement pressants et abondants de la fin de l'année judiciaire m'interdisent absolument toute absence. Au surplus, notre section tient ses séances le mercredi et le jeudi. Celle de jeudi sera particulièrement chargée. Il m'est matériellement impossible de la manquer.

Je souhaite bonne réussite à votre fête et forme les meilleurs vœux pour le développement et la prospérité de votre association si utile au progrès de l'instruction dans notre cher canton de Fribourg. »

M. Chassot, président du Grand Conseil, s'excuse aussi de ne pouvoir être au milieu de nous. Il préside ce même jour à Neuchâtel l'assemblée générale des actionnaires de la Société de navigation à vapeur sur les lacs de Neuchâtel et de Morat.

« J'aurais eu du plaisir, dit-il, d'assister à votre fête, car personne n'apprécie plus que moi le mérite de notre corps enseignant et le dévouement qu'il apporte à l'instruction de notre chère jeunesse.

Tous mes collègues en Grand Conseil sont animés du même esprit et ils ont toujours accueilli avec la plus grande bienveillance les demandes qui leur étaient faites en votre nom. »

M. Chassot termine en assurant les membres du corps enseignant de sa sympathie la plus complète.

Puis la Chorale de Châtel a la parole pour l'exécution du *Cantique suisse.* (A suivre.)

Les instituteurs et le service militaire

La *Revue militaire suisse*, dans son N° 6 du mois de juin, renferme un intéressant article sur le service militaire des instituteurs.

Dans notre canton, il y a encore bien des maîtres qui désiraient voir mettre en pratique la pompeuse mais utopique maxime du socialisme : Paix et désarmement universels.

C'est pourquoi, veuillez me permettre de résumer en ces quelques lignes les pensées d'un homme compétent en cette matière.

Les instituteurs, comme tous les citoyens valides, devraient être astreints à servir sous les drapeaux, soit comme simples soldats, soit dans un grade, suivant leurs goûts ou leurs aptitudes.

Le service militaire, surtout si l'on veut pousser à l'avancement, occasionne dans certains cas des charges financières, soit aux instituteurs eux-mêmes, soit aux communes, suivant que les frais de remplacement sont supportés par les uns ou par les autres.

Je laisse maintenant parler l'auteur de l'article de la *Revue militaire suisse* :

« Je crois que ces frais pourraient être évités, ou du moins, considérablement diminués, si l'on employait aux remplacements les élèves les plus avancés de l'école normale, ou s'ils rentraient dans l'allocation que la Confédération sert aux cantons pour l'école primaire.

On exige que les instituteurs préparent leurs élèves au service militaire, soit au moyen de l'enseignement des connaissances civiques, soit par la gymnastique. Comment veut-on qu'ils s'y appliquent avec conviction s'ils ne connaissent le service qu'imparfaitement pour y avoir fait un passage rapide, et s'ils n'en ont vu souvent que les mauvais côtés ? »

Combien plus vivant serait cet enseignement et combien plus grand le prestige de ceux qui le donneraient s'ils pouvaient parler par expérience, revêtus d'un grade ou exerçant un commandement ?

L'article se termine par le vœu de voir bientôt nos instituteurs figurer honorablement parmi les chefs de nos milices.

Voyons aussi ce qui se passe chez nos collègues du canton de Berne :

Dans une réunion des délégués des instituteurs bernois qui eut lieu le 15 mai dans la ville fédérale, les maîtres tirèrent les conclusions suivantes :